

Informations

Objet :	Protocole sanitaire
Date :	A compter du 19 mai 2021
Lieu de pratique :	Gymnase Saint-Sébastien, Landerneau
Organisateur :	DAUJARD Amandine, entraîneur.
Référent Covid :	LE BRAS Aïssata, Présidente de l'association.
Effectif et composition :	De 15 à 24 gymnastes maximum par groupe + 1 à 5 encadrants

Modalités d'organisation propres à garantir le respect des « mesures barrières » :

Mesures de prévention

- Les gymnastes et moniteurs présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. Le groupe d'entraînement doit immédiatement être informé des symptômes.
- Port du masque :
 - obligatoire pour les pratiquants des groupes **> 6 ans**, jusqu'à l'espace de pratique ainsi que pour circuler hors de la salle (couloirs / hall / sanitaires...). Non requis durant la pratique.
 - obligatoire pour les encadrants ou tout accompagnateur autorisé ⁽¹⁾, y compris durant les séances.
- Lavage ou désinfection des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie dans le gymnase de chaque gymnaste, encadrant, ou accompagnateur autorisé ⁽¹⁾.
 - Distributeur de gel hydro-alcoolique à disposition.
 - Pour les plus jeunes, par mesure de sécurité, réalisé sous surveillance d'un adulte ; Par pulvérisation d'une solution virucide sur les mains de chaque enfant s'agissant de la Petite Enfance.

Stationnement

- Pour des raisons de sécurité et par ailleurs afin de faciliter la distanciation, aucun véhicule ne sera autorisé à se garer devant l'entrée du gymnase.
- Parking autorisé uniquement sur les espaces prévus au stationnement.

Entrées et sorties du bâtiment / Flux de personnes

- Entrée individuelle du gymnaste par la porte principale du gymnase.
- Gymnastes de la séance suivante en zone d'attente (hall salle) dans le respect de la distanciation, jusqu'à ce que le groupe précédent ait quitté le bâtiment.
- Contacts directs entre les différents groupes évités. Si le temps le permet, sortie réalisée par la porte latérale de sécurité côté Parking.
- Respect strict des horaires arrivée/départ et fin de séances anticipée pour permettre la ventilation des espaces.
- Maintien des portes d'entrée en position ouverte pour éviter zone de contact.

Les accompagnants et spectateurs	<ul style="list-style-type: none">● Non autorisés à pénétrer dans l'infrastructure sportive ou uniquement en cas de nécessité. <p>(1) Exception pour la Petite Enfance (Groupes Récréagym uniquement) : au maximum, un accompagnateur par gymnaste, masqué, autorisé à entrer dans le hall ou gymnase, pour accompagner/venir chercher l'enfant ; et, pour les Récréagym 1 nécessitant un support parental durant toute la séance.</p> <p>→ Simple observateurs de séance non autorisés.</p>
Tenue du gymnaste et gestion des vestiaires - Sacs	<ul style="list-style-type: none">● Pas d'accès aux vestiaires collectifs.● Chaque gymnaste devra arriver en tenue de pratique propre et devra se munir d'un sac ou autre contenant hermétique pouvant accueillir l'ensemble de ses affaires (manteau et chaussures inclus).● Gourde individuelle marquée au nom de l'enfant également requise, les gymnastes n'étant pas autorisés à aller s'hydrater aux lavabos durant la séance.● Sachet ou autre contenant à prévoir pour les > 6 ans, afin d'y mettre et d'y isoler leur masque au moment du retrait (pour la pratique), avant de le ranger dans leur sac/contenant personnel.● Les échanges d'effets personnels sont interdits. <p>→ Tout vêtement ou accessoire oublié sera mis en quatorzaine par l'association (isolé dans sac hermétique) et détruit si non réclamé au plus tard sous 30 jours. En cas de réclamation, restitué au-delà de la quatorzaine.</p> <p>→ Les sanitaires n'étant pas sous responsabilité de l'association, aucun nettoyage n'est assuré par cette dernière. Il est donc recommandé à chacun.e de prendre ses précautions avant l'entraînement pour limiter leur utilisation. Port du masque obligatoire ainsi que nettoyage des mains après être allé aux toilettes.</p>
Liste des présents	<p>Appel réalisé par les encadrants à chaque début de séance. Présences consignées sur support papier ou dématérialisé.</p>
Signalétique de prévention	<p>Affichage : port du masque dans le hall et à l'entrée du gymnase. Consignes entraîneur / gymnaste. Sens de circulation (entrée / sortie).</p>
Respect de la distanciation physique	<ul style="list-style-type: none">● Distanciation physique de 2 mètres dès que matériellement possible (rotation sur ateliers espacés, zones d'attente, ...). Organisation des espaces et marquage au sol (amovible) pour préciser les distances à maintenir. <p>→ Pour l'encadrement : explication verbale privilégiée. En complément, assurance du gymnaste qui doit primer à son tour sur la parade /manipulation.</p>
Gestion du matériel pédagogique	<ul style="list-style-type: none">● Nettoyage régulier et fréquent du petit matériel commun.● Désinfection des engins de contact après chaque séquence.● Seul l'entraîneur référent intervient sur la sonorisation.● Utilisation de magnésie non autorisée.● Désinfection des mains avant chaque passage agrès.
Information et application du protocole sanitaire pour assurer le bon déroulement des séances	<ul style="list-style-type: none">● Communication spécifique à l'attention des familles, en amont de la rentrée.● Mise à disposition permanente sur le site internet de l'association.● Affichage côté extérieur à l'entrée de la salle de fiche pratique de prévention :● Réunion spécifique pour brief des encadrants sur mise à jour du protocole sanitaire avant le 19/05/2021 ; rappel du rôle à tenir par chacun.● Rappel des consignes et mesures de précaution aux gymnastes + rappels ciblés si comportements inappropriés constatés.

Gestion des cas suspects et des cas de contact de covid-19 :

Application des recommandations présentes dans la « fiche rentrée - protocole sanitaire ». Cf. Textes de référence. Fiche pratique encadrant.

Thermomètre à disposition de l'équipe d'encadrement pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Affiché en salle : [Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19](#)

Textes de références

COVID-19 - PROTOCOLE SANITAIRE

[Guide de la Rentrée sportive, version du 2 septembre 2020](#), et, plus particulièrement, ses déclinaisons thématiques suivantes :

- Pratique sportive : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreepratiquesportive.pdf>
- Équipements sportifs, sites et espaces de pratique sportive : <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementsportifs.pdf>

COVID-19 - PROTOCOLE DE GESTION DES CAS SUSPECTS ET DES CAS DE CONTACT DE COVID-19

[Guide de la Rentrée sportive, version du 2 septembre 2020](#), et, plus particulièrement, sa déclinaison thématique suivante :

Protocole sanitaire : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

Décret no 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire;

APPLICATION DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT, version au 4 décembre 2020

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>

COVID-19 - PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE (paru au 30 nov. 2020)

Protocole sanitaire : <https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitaireprisesportmineurs.pdf>

Protocoles sanitaires actualisés au **13/05/21** des fédérations auxquelles l'association Tempo est affiliée :

- FSCF - Fédération Sportive et Culturelle de France
- FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Application des décisions sanitaires pour le sport à partir du 15 décembre

Mesures en vigueur :

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport>

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tableau_mesures_sanitaires_sport.pdf